

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Pouliot Chabot

<https://www.cadre21.org/membres/34627b8092e9b059f2aa6921>

Date d'obtention : 2024-08-12 15:20:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Dès la réception d'un signalement, d'une victime ou d'une tierce personne, il est important d'utiliser la trousse SEXTO et son aide-mémoire afin de suivre la démarche.
- Évaluer l'incident afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation afin de mieux orienter la suite des interventions à l'aide de la grille d'évaluation.
- Il est important de vérifier les informations reçues en rencontrant individuellement les personnes concernées.
- La démarche est différente entre un acte impulsif ou malveillant. L'évaluation de l'incident et la vérification de informations seront donc utilisées.
- Au besoin, confisquer les cellulaires.
- Travailler avec le service de police de notre région et ce peut importe si l'acte est impulsif ou malveillant ainsi que lorsqu'un adolescent refuse de collaborer.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de se fier à l'aide-mémoire puisque ce dernier contient toutes les étapes de la démarche et ce dès le signalement d'un jeune. En suivant la trousse SEXTO, on a à notre disposition un outil pratique et concret pour orienter nos actions.

Si la victime est un adolescent et que l'investigateur est un adulte, nous devons tout de même remplir la grille d'évaluation avec l'adolescent et transférer ensuite au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui semble plus délicate dans ce genre d'intervention est lorsqu'un jeune refuse de collaborer avec nous et que nous devons appeler le service de polices